Maladies mentales pendant la guerre balkanique

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **21/22 (1913)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-555955

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

20 et 45 ans — seront *obligés* de s'assurer à la caisse de l'Alliance.

A la tête de cette caisse-maladie se trouvera un Comité, et les statuts prévoient que ce Comité a le droit (même le devoir) d'élever le taux des cotisations, si elles sont reconnues insuffisantes pour faire face aux dépenses occasionnées par les membres malades.

D'autre part, les gardes pourront changer de catégorie à la fin de chaque trimestre. Prenons par exemple un garde qui — n'ayant pas un gros salaire — s'est assuré dans la 1re classe (2 fr. par jour), mais qui voit qu'il peut dans la suite s'assurer mieux en payant davantage, il lui sera loisible de passer dans la 3e ou la 4e classe. De même une garde qui remarquerait que — s'étant mise de la 4e classe — son budget se voit grevé de ce fait du paiement de cotisations un peu fortes, peut demander son transfert dans une des classes inférieures où elle paiera proportionnellement moins.

En dehors des indemnités journalières, le projet de statuts de la caisse prévoit aussi des indemnités de convalescence, des allocations à la famille en cas de décès, même des indemnités aux gardes mariées qui viendraient à devenir mères, et qui — de ce fait — seraient obligées de suspendre leur travail pendant quelque temps. Il va de soi que le taux de ces allocations dépendra de l'état financier de la caisse et qu'il pourra être modifié par le Comité-directeur surveillant de l'équilibre normal de cette institution.

Tels sont, en grands traits, les dispositions que prévoit le projet de statuts de la caisse-maladie obligatoire de l'Alliance des gardes-malades. Il faudra voir si ce projet est viable pour une association où — à l'heure actuelle — un millier de membres devra se faire assurer. C'est là une question qui sera soumise à un technicien d'assurances auquel l'Alliance demandera un préavis.

En attendant, le Comité central a décidé de demander à tous les membres de l'Alliance s'ils désiraient être assurés ou non, et voici pourquoi une circulaire a été adressée aux membres de toutes les sections qui auront à répondre par *oui* ou par *non*.

Nous aimons à croire que tous les infirmiers et toutes les gardes qui dépendent de la section romande de l'Alliance n'hésiteront pas un instant, et qu'ils comprendront que même si l'assurance les oblige à un petit sacrifice pécuniaire, ils *se doivent à eux-mêmes* et qu'ils doivent *à la collectivité* ce petit effort dont tous, un jour ou l'autre, bénéficieront. En effet, les gardes-malades sont peut-être plus exposés que les membres d'autres professions à contracter des maladies, et il est bon qu'une assurance obligatoire les mette tous à l'abri des jours de chômage forcé et leur permette d'envisager l'avenir avec courage et sérénité. D M.

Maladies mentales pendant la guerre balkanique

Le Dr Soubotitsch, secrétaire de la Croix-Rouge serbe et directeur du seul asile d'aliénés que possède le royaume de Serbie, vient de publier un intéressant et court rapport sur les maladies mentales survenues au cours des deux guerres balkaniques de 1912 et de 1913. Malgré les péripéties de cette guerre difficile, où les soldats

des cinq armées en campagne ont eu à endurer des privations et des souffrances atroces, on est étonné de ne rencontrer que relativement peu de cas d'aliénation mentale. Le tableau suivant pourra intéresser nos lecteurs:

La Serbie, qui a mis sur pieds 400,000 soldats, n'a eu que 102 aliénés.

La Bulgarie, qui a mis sur pieds 500,000 soldats, n'a eu que 165 aliénés.

La Grèce, qui a mis sur pieds 300,000 soldats, n'a eu que 29 aliénés.

Le Monténégro, qui a mis sur pieds 50,000 soldats, n'a eu que 5 aliénés.

Les chiffres de la Turquie manquent.

Cela donne, sur un total de 1,250,000 soldats en campagne, 301 cas d'aliénation mentale, soit une proportion de 5 cas sur 20,000 hommes.

Cette proportion semble très favorable, comparée à celles fournies par les guerres précédentes, et qui sont:

				hommes
Guerre franco-allemande	11	cas	sur	20,000
» anglo-boer	50	»	»	»
» russo-japonaise	40	»	»	»
» de l'Allemagne contre les Herreros, en Afrique	100	»	»	»

Pendant la guerre balkanique, il semble que quatre soldats seulement soient devenus fous pendant le combat; ce sont des avant-postes qui, de nuit, ont eu des hallucinations, et qui ont dû être internés dans la suite. Ils ont cependant guéri. *Un seul soldat a présenté des symptômes de psychose à la suite d'alcoolisme, et cela dans une armée de 400,000 hommes.* C'est tout à l'honneur de la sobriété reconnue des Serbes, et cela doit nous faire réfléchir en Suisse et ailleurs!

Le rapport du Dr Soubotitsch constate que la plupart des soldats qui ont fait de la psychose pendant la guerre n'ont vu apparaître leurs maladies mentales, le plus souvent, que dans les hôpitaux, et ensuite des privations et des douleurs morales et physiques endurées; il se termine par ces mots:

« On s'attendait à ce qu'une grande guerre moderne provoquerait beaucoup de cas d'aliénation mentale au sein des troupes en campagne. Ces craintes pessimistes ne se sont point réalisées pendant la guerre des peuples de l'Orient européen. La cause en est probablement à trouver dans l'endurance de la nature des balkaniques. C'est un grand bonheur que l'abus de l'alcool n'existe point chez nous, et nous pensons que c'est là aussi un des facteurs de la santé morale de nos troupes. »

Dr M.

Voitures-ambulances automobiles

Pour faire suite à notre article du numéro de janvier, nous donnons ici un cliché représentant la voiture-ambulance automobile*) fournie aux hôpitaux de Leipzig par la maison A. Saurer, d'Arbon.

Voici quelques détails concernant ce type de voiture dont le coût — avec carrosserie spéciale et de luxe — est d'environ 18,000 fr., et la force de 30 HP.

Ainsi qu'on peut le voir, la carrosserie est très élégante, presque luxueuse, et l'installation de son intérieur répond à toutes les exigences de l'hygiène moderne. La longueur intérieure de la carrosserie est de 2 m. 60; la civière en occupe 2 m., de sorte qu'il reste encore 60 cm. d'emplacement vide sur toute la largeur de la car-

*) Cliché mis obligeamment à notre disposition par M. W. Cornaz, ingr, Cour s. Lausanne.